



Compte-rendu d'activités saison 2025/2026:

COMMISSION TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES :

L'activité de la commission des terrains et infrastructures sportives (CDTIS) va bien au-delà de la simple visite de classement de l'installation ou son renouvellement mais de plus en plus nous apportons notre expertise et assurons un rôle de conseil et suivi avec le propriétaire et l'utilisateur en lien avec son projet club.

Nous ne nous contentons plus de relever les non-conformités sans proposer des solutions et un accompagnement pour rendre conforme l'installation ou l'équipement concernés, ce qui plutôt bien perçu.

Avec le président du District, nous avons répondu favorablement aux nombreuses sollicitations des collectivités et municipalités en termes de conseils sur la concordance projet /réglementation et aides à la constitution de dossiers de subventions fédérales (Fafa) n'hésitant à nous rendre sur place pour échanger et fournir les renseignements nécessaires à l'aboutissement d'un projet.

Et dans le cadre de l'aide apportée par cette commission, une permanence au district est mise en place le mardi.

La commission s'est bien adaptée au nouveau fonctionnement imposé par le niveau fédéral ; après la refonte des règlements fédéraux des terrains et installations, **mise en application au 01 Juillet 2021**, avec les formulaires en vigueur pour les terrains et l'éclairage dématérialisés, la mise en place du logiciel **STADIUM**, suivie des demandes de visite également informatisées à charge des propriétaires des installations.

Cette procédure de visite, demande encore un temps d'adaptation et d'explications à apporter aux propriétaires (municipalités ou CC) qui découvrent ce mode de communication mais pour le moment nous assurons encore les demandes auprès de la commission régionale.

La commission voudrait corriger de fausses informations concernant les règlements « qui changent tout le temps et vont à l'encontre du développement du club ». La vérité est que notre manque d'insistance (sur les corrections à mener) par le passé à appliquer le règlement en vigueur n'a fait que repousser les problèmes, la hauteur de la main courante a toujours été demandée entre 1/1,10m, la zone de sécurité à 2,50m sur tout le pourtour de l'aire de jeu, ceinturant les bancs de touche s'il y en a, des hauteurs de but à 2,44m, 2 vestiaires joueurs et 1 pour l'arbitre par terrain, la clôture de protection de l'installation suivant le niveau de jeu.

Avec les moyens à notre disposition, comme Géoportail, outil sur lequel la CRTIS s'appuie pour vérifier et valider nos rapports de visite dans le respect de la réglementation (suivant le niveau) par exemple au niveau de la clôture extérieure, la constitution de la main courante, la conformité du positionnement des bancs de touche et des locaux.

Cela a pour conséquence de devoir réaliser plus de travaux devant la réalité de la situation avec des installations et locaux à la limite de la vétusté ou de la salubrité avec des surfaces exigües.

L'accent n'a toujours pas été mis sur les aides possibles, là où par le passé nous écoulions péniblement l'enveloppe fédérale Fafa, aujourd'hui au bout de 2^{ième} réunion, l'enveloppe est distribuée dans sa totalité avec une grande difficulté à satisfaire toutes les demandes, dû au nombre grandissant de dossiers à satisfaire. Par chance notre district sait tirer son épingle du jeu mais au prix de nombreuses relances et un accompagnement accru, assez énergivore pour faire aboutir les dossiers.

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS :

Renouvellements

- 22 installations renouvelées

- 5 classements sont validés sans réserve par la CRTIS.
- 17 sont classées provisoirement avec réserves avec un délai d'une année pour réaliser les travaux demandés ;
 - 5 municipalités ont déjà levé les réserves et sont conformes.
 - Il reste donc 12 installations qui vont nécessiter une action au risque de ne plus avoir de compétition programmée.

Remarque ; 4 installations non incluses dans notre bilan car instruites le 01 juillet 2026.

Toutes les installations utilisées en compétition sont à jour de leur classement, le renouvellement ayant été majoritairement réalisé à date.

Nouvelle installation

- 1 terrain grand jeu en synthétique (T4) avec éclairage LED (E5) à CHAMPAGNEY.

Retrait du classement :

- 7 installations retirées du classement car plus utilisées ou comportant une non-conformité majeure ; dont 2 stabilisés, type d'installation en perte de vitesse.

Classement des éclairages

- 10 classements éclairage renouvelés et validés par la CRTIS dont 7 en passage LED et 2 nouvelles installations.

Dont 4 installations nouvelles éclairage LED à ARC les GRAY 2 (E7) et LUXEUIL les BAINS 2 (E7), GY (E6) et LARIANS 1(E5).

On constate que les municipalités optent majoritairement pour un changement d'éclairage avec un passage en LED, plus économique et la maintenance moins coûteuse.

Installations dont les classements ne sont pas renouvelés mais en attente passage LED suspendues ou plus classées

Brevilliers (pas d'action en cours) et Champlitte en cours de modification du stade Montginl en LED (dépôt d'un APE en cours)

Classement des gymnases :

Nouvelles installations répertoriées, avec de belles rénovations mais réalisées sans concertation préalable avec la commission, ce qui aurait permis un classement de niveau Futsal 3 (Rioz, Fougerolles par exemple).

- Gymnase de PESMES – niveau Futsal 4 (propriétaire CC Val de Gray)
- Gymnase du Collège Gueux à GY– niveau Futsal 3 (propriétaire Municipalité)
- Gymnase de RIOZ – Niveau Futsal 4 (propriétaire municipalité)
- Gymnase du Charton à FOUGEROLLES – niveau Futsal 4 (propriétaire Municipalité)
- Gymnase Municipal à VAIVRE - niveau Futsal 4 (propriétaire Municipalité)

FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (F.A.F.A) :

Le Fonds d'Aide au Football Amateur est la contribution annuelle de la FFF qui vise à accompagner exclusivement le développement et structuration du football amateur.

L'enveloppe budgétaire allouée à notre Ligue pour la saison 2025/2026 a été identique à l'année dernière avec une rallonge en fin de saison ce qui implique que nous n'avons pu subventionner tous les projets déposés au titre de notre District.

Comme la saison précédente, de nombreux dossiers ont été présentés, un signe positif signifiant que notre message est entendu lors des visites de classement. Nous avons fourni un accompagnement au montage des dossiers de subventions.

Volet Équipement :

C'est le plus utilisé, finançant des installations, les locaux ou équipements sportifs

Tous les projets présentés ont été validés et subventionnés, à la hauteur de la demande de la collectivité, avec un délai de validité de 2 ans pour réaliser les travaux.

Le détail des dossiers présentés par notre District, tous validés à la réunion de la commission Fafa du 04 février puis à celle du 01 avril 2026 :

- 6 projets liés à la sécurisation des installations en lien avec la mise aux normes des installations T5 (installation à clôturer, bancs non réglementaires, main courante désuète et changement de buts Foot A11).
- 5 dossiers pour le passage en éclairage LED dont 3 projets concernant de nouvelles installations
- 3 projets de vestiaires validés

Pour rappel, les clubs house et les pare-ballons ne sont plus subventionnés, le remplacement des buts Foot A11 l'est depuis cette saison.

Réalisation, réception et clôture des projets cette saison :

- Projet de sécurisation – 10 projets réceptionnés et subventions versées partiellement ; de nombreuses municipalités doivent toujours compléter le dossier de demande de versement de la subvention malgré nos nombreuses relances !!

- Eclairage, passage LED sur installation existante (remplacement ampoules Iodure) et nouvelles installations * (mâts+ équipements) – 5 projets réceptionnés et subventions versées
Projet terminé, réceptionné ; ARC 1 (E5), *ARC 2 (E7), *LARIANS 1 (E5), LUXEUIL 1 (E5) et *LUXEUIL 2 (E7).
- Projet de vestiaires ; terminé et réceptionné à BREUREY les FAVERNEY ; il reste à valider le classement de l'installation (aire de jeu).

Volet Transport :

Un seul dossier déposé et validé pour l'achat d'un véhicule par le club de l'US PESMES

Un dossier non abouti, incomplet pour lequel le club n'a pas donné suite, alors qu'il aurait pu être aidé.

Volet Emploi /Formation :

Comme pour le volet transport, le dépôt du dossier est à faire par le porteur du projet

2 dossiers validés par la commission régionale (AS Mélisey St Barthélémy et Noidans les Vesoul) et 1 en attente dans le haut de la liste complémentaire (AS Perrouse)

AUTRES DOSSIERS DIVERS

Situation des installations sportives des clubs accédant

Dans le cas de la non-conformité d'une installation par rapport au niveau sportif requis, un délai de 3 années est accordé pour la mise aux normes à la condition de fournir un engagement avec l'échéancier des travaux, l'installation pouvant être classée « TRAVAUX » sans possibilité d'extension.

Dans la situation où les travaux ne sont pas réalisés à la date notifiée, il ne sera pas octroyé de nouveau délai et le club concerné devra évoluer sur un terrain de repli de niveau requis par la compétition.

Accession ou maintien en D1– Niveau de classement requis T5 (idem R3) ; à la lecture du classement finalisé, une installation est toujours non conforme cette saison 2025/26 *

- Seveux Motey - Stade Pierre et Patrick Ontani à Seveux – l'installation T6 est à mettre aux normes T5, la liste des travaux a été établie lors de la visite du 05 mai 2026. A la réception des documents à fournir, le classement « TRAVAUX » sera officialisé par la CRTIS.
- *Autrey Les Gray – l'installation (T6) n'est toujours pas conforme ce qui a conduit le club à évoluer sur un terrain de repli de niveau T5 (Champlitte) et il en sera de même pour la saison prochaine.

Autre situation accédant /maintien au niveau régional

- Le club du FC Rioz évolue sur le terrain synthétique de niveau T4 qui est classé en « TRAVAUX »; avec un délai accordé à la municipalité pour réaliser les travaux de mises aux normes au 31/12/2028. Cependant le dépôt de l'avis préalable (API) reste à finaliser.
- Le stade Pequegnot 1 à LURE, n'est plus classé entraînant l'absence de programmation de compétitions, la demande de classement est à refaire par la municipalité.
- Accession en R3 – Niveau de classement requis T5 ; à la lecture du classement finalisé, les 2 clubs concernés possèdent l'installation adéquate.

Vesoul Agglomération Olympique – évolue sur le stade synthétique Michel Roy niveau T4

Francheville – évolue sur le Stade du Château niveau T4 et éclairage E6.

Dossier mise aux normes installations T5 :

Un rappel sur ce dossier important, une bascule informatique en date du 01 juillet 2021, de l'ancien logiciel de classement vers la nouvelle plateforme fédérale (Stadium), a modifié le classement de plusieurs installations à la suite d'une anomalie indépendante de notre volonté.

Une action de mise aux normes est engagée au niveau de toute la Ligue.

Notre district est concerné par ce problème pour 14 installations. Il est octroyé un classement « TRAVAUX » jusqu'au 31/12/2027 pour permettre les travaux de mise aux normes dans de bonnes conditions (**en conservant les normes avant le 01/07/2021 pour les surfaces des locaux par exemple**) et ne pas pénaliser le club résident.

Passé ce délai, l'installation sera automatiquement classée T6, qui pour rappel, permet au mieux d'évoluer en 2ème division départementale maximum.

Un courrier individualisé est parvenu au propriétaire, avec en copie les clubs résidants, des installations impactées ainsi qu'une proposition d'accompagnement le club résidant l'année dernière aussi sur les aides fédérales possibles que sur la réalisation des travaux.

Les dossiers de mise aux normes éligibles au Fafa sont prioritaires.

Le dossier de suivi progresse et à la suite de l'accompagnement mis en place, le bilan (à mi-délai) de cette action est positif avec :

- 2 installations dont les travaux sont terminés et le classement T5 est validé.
- 4 installations entreprennent les travaux en cours d'achèvement.
- 4 installations ont donné suite et après analyse des travaux à planifier, prépare le dossier de financement (région, département et Fafa).

Pour ces 4 autres installations restantes, sans impact pour les clubs résidents (quand il y a) :

- o 2 municipalités ont bien répondu au courrier de relance et contacté pour une analyse des travaux demandés. Le bilan est que pour 2 installations, réaliser les travaux pose un réel problème (ampleur et coût des travaux).
- o A ce jour, il reste 2 municipalités pour lesquelles les municipalités ne répondent pas à nos sollicitations

Un cas de non-conformité non relevé par la CRTIS mais qui demande une action corrective, la municipalité impliquée, accepte notre demande de mise aux normes des bancs de touche en les remplaçant dans le cadre du Fafa dans le but de conserver un niveau T5 obtenu lors du transfert de données avec Stadium.

On peut mettre en valeur le club des 2 Vels qui a financé son projet consistant à terminer l'entourage extérieure pour pouvoir conserver ce classement, devant le non-accord de la Municipalité de les accompagner.

La municipalité de VILLERSEXEL, a mis à profit cette exigence réglementaire (pose d'une clôture extérieure principale), pour entreprendre une rénovation en profondeur de ces locaux rendus vétustes avec le temps, l'agrandissement de l'aire de jeu à 105/68m, rendu possible avec le remplacement de la main courante (plus aux normes) ce qui rend cette installation bonifiée par sa tribune et son parking protégé, attractive pour le club et éligible à recevoir des événements d'ampleur.

Les rénovations en cours du stade municipal à VAIVRE, et celles à venir du stade de la Maladière à PORT sur SAONE, suivent la même trajectoire.

CONSEILS PRATIQUES & CORRECTIONS :

La commission voudrait profiter pour inclure dans le bilan les points récurrents à corriger les erreurs à éviter de commettre :

- Tracé des terrains de Foot A8 avec le respect d'une zone technique à 2,50m sur tout le pourtour (et non 1,50m comme vu régulièrement).
- Vérification annuelle des hauteurs des buts (2,44m +/- 1cm et 2,10m en Foot A8)
- Maintenance annuelle des éclairages sans attendre le jour de la visite de classement ; investissement coûteux qui mérite un suivi annuel.
- Supprimer les crochets métalliques de attaches filets si encore en place, profitez de la possibilité de subvention Fafa pour remplacer les anciens buts Foot A11.
- Si vous possédez des bancs de touche, bien faire passer la main courante derrière ces bancs avec un espace régulier de 1m minimum.
- Mesure de la zone de sécurité, elle se mesure de l'extérieur de la ligne jusqu'au 1^{ier} obstacle, qui ne sera pas forcément la main courante.

Pour l'ensemble de ces sujets, la commission reste à votre écoute.

CONCLUSIONS :

Les visites de classement, décennales, restent un moment privilégié, un rendez-vous qui doit se préparer avec le propriétaire de l'installation ainsi qu'avec le club résidant/utilisateur comme déjà évoqué.

La commission à un rôle de conseil du fait de sa connaissance des dossiers et des règlements des terrains, elle se doit de guider les propriétaires et s'efforcer de répondre aux nombreux cas de non-conformités décelées pour lesquelles il va falloir apporter des solutions.

Il est recommandé d'obtenir un échéancier des travaux dans le but conserver le classement de l'installation pour toujours être en adéquation avec le niveau sportif souhaité. Ce mode de fonctionnement défini et souhaité lors cette mandature, semble bien répondre aux attentes de nos collectivités/municipalités, donc profitable pour nos clubs.

Cette deuxième partie de saison avec le renouvellement de mandats municipaux en mars 2026, des dossiers ont dû être retravailler avec le besoin de reprendre contact avec de nouvelles personnes pour finaliser les travaux en cours ou en engager d'autres souvent d'ampleur mais lorsqu'il s'agit de sécurité, peu d'élus refusent la mise en conformité avec toutefois une demande de délai de réalisation raisonnable pour être budgétisé, en prévisionnel sur une ou plusieurs années.

Nous n'oublions pas de faire connaître les différentes aides aux collectivités/clubs pour la mise aux normes de leurs installations souvent vieillissantes. Il est recommandé d'intégrer la CDTIS en amont des projets pour plus d'efficacité et faciliter la constitution des dossiers.

Nous recevons généralement un bon accueil des propriétaires, réceptifs, à l'écoute des remarques et du fait de notre action, nous servons souvent la cause des clubs dans le souci d'améliorer les qualités des infrastructures et de l'accueil des licencié(e)s

Remerciements au président du District pour son soutien, au service administratif du District, son Directeur Administratif également le référent administratif du FAFA, qui contribue au bon fonctionnement de la commission.

Remerciements aux membres de cette commission pour leur dévouement et investissement tout au long de la saison, qui souhaiteraient faire plus mais pour certains encore en activité professionnelle.

Le Président de la commission terrains et infrastructures sportives,

Albert GIBOULET